

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
ASSEMBLÉE COMMUNE

---

EXERCICE 1956-1957

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE

---

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par

MM. GUGLIELMONE et POHER,

sur la création d'une Sous-Commission de la politique  
commerciale.

---

13 février 1957.

AC 2932

Fr.



L'ASSEMBLEE COMMUNE,

vu l'importance de la politique commerciale pour le développement de la Communauté,

considérant que les problèmes du commerce extérieur relèvent actuellement de la compétence de deux de ses commissions : Commission du Marché commun et Commission des Affaires politiques et des Relations extérieures,

décide la création d'une Sous-Commission de la Politique commerciale, composée de six membres de chacune des deux Commissions, chargée d'examiner toutes les questions de la politique commerciale, notamment les relations commerciales avec les pays tiers, l'importation et l'exportation des produits relevant du Traité, les problèmes douaniers ainsi que du chapitre X du Traité,

invite la Commission du Marché commun et la Commission des Affaires politiques et des relations extérieures à désigner en leur sein chacune six membres appelés à siéger dans la Sous-Commission de la politique commerciale.

AC 2932  
Fr.

13 février 1957.

